

Protocole Sanitaire Fédération Française Natation

Adaptation Cergy-Pontoise Aqu'Artistique

(en date du 12 aout 2020 – site internet FFN)

Préambule :

- Il est entendu que la mise en œuvre de ce protocole doit être effectuée après accord de la collectivité locale propriétaire de l'équipement sportif et/ou en concertation avec le gestionnaire de l'équipement en question afin de s'assurer de la compatibilité du présent protocole avec les mesures sanitaires déjà en vigueur dans l'enceinte sportive. En tout état de cause, un dialogue doit être instauré entre les différentes parties prenantes mentionnées au présent protocole.

Considérations générales :

- Respect des recommandations en vigueur dans l'établissement concerné en lien avec les recommandations fédérales et le document de référence : GUIDE DE RECOMMANDATIONS Coronavirus COVID-19 DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES

La « charte Piscine COVID » proposé par l'agglomération, signée par le club, est envoyée à chaque adhérent pour une bonne connaissance des règles d'utilisation dans ce contexte sanitaire.

- Respect des règles appliquées au public (port du masque en dehors de l'eau, distanciation physique, mise à disposition de solutions hydro-alcoolique)
- Un manager COVID Club est désigné – en date du 1er sept, ce dernier est le président du club (Erwan Personne). En cas de changement, l'agglomération et les responsables des établissements seront informés. Le manager s'assure de l'envoi par mail du présent protocole à tous les nageurs et encadrants concernés par l'action afin de s'assurer d'un niveau de communication homogène, en listant notamment les précautions à prendre ou encore les matériels et/ou équipements personnels et spécifiques à apporter (masque et/ou gel, etc.), ceci au regard des singularités de la doctrine en cours, des conditions de transport, d'hébergement ou encore de pratique.
- Un manager COVID équipe/groupe est désigné pour chaque groupe. Il s'agit dans le cas du club CP2A de l'entraîneur de chacun des groupes. Ce dernier a pour mission de veiller au bon respect du protocole au quotidien. En cas de difficulté ou problème ou question, il en réfère au manager COVID Club.

- Chaque pratiquant est responsable de son propre équipement d'entraînement personnalisé (lunettes, pince-nez, palmes, pull-buoy, serviette, gourde, tapis...). Pas de matériel prêté ou échangé pour l'entraînement ou les compétitions.
- En cas de suspicion Covid (toux, fièvre, maux de tête, ...) d'un nageur ou entraîneur, isolement de la personne, port du masque et appel des parents ou responsable pour venir chercher la personne. Prendre contact avec le centre COVID le plus proche pour réalisation du test diagnostic RT-PCR.
 - Chaque cas de COVID-19 confirmé au sein d'un groupe doit être appréhendé comme suit:
 - Contraindre la personne concernée à la quatorzaine avec un retour à la piscine après avis favorable du médecin traitant.
 - L'identification des personnes contacts du cas confirmé doit être mise en œuvre sans délai dès réception du résultat biologique positif, en lien avec la CPAM et l'ARS du département où est détecté le cas. Elle pourra être anticipée avant la réception du résultat, dès le signalement, en cas de forte suspicion clinique.

Natation Artistique (inspiré protocole FFN)

- Port du masque obligatoire pour les nageurs jusqu'au bord du bassin
- Port du masque obligatoire pour le staff et les officiels
- Si compétition, port du masque également lors du coiffage et de la pose de gélatine
- Si compétition, délimitation d'espaces de distanciation entre chaque ballet et chaque groupe de club dans la halle bassins et la chambre d'appel

Organisation entrainements :

- Les groupes sont toujours constitués de moins de 15 personnes, staff sportif inclus. Il n'y a pas plus de 12 nageurs par ligne d'eau.
- Accueil des nageurs 15 min avant la séance par entraîneur ou responsable du groupe : lavage des mains par gel hydro-alcoolique mis à disposition par le club à l'entrée puis accompagnement des nageurs de l'accueil vers le lieu de déshabillage.
 - Groupe age inférieur à 12 ans – possibilité d'avoir un accompagnateur supplémentaire. L'accompagnateur est une personne qui assure le transfert entrée => zone de déshabillage. Ca peut être un parent ou un assistant sportif de l'entraîneur. La personne en question sera donc amenée à ressortir de l'établissement s'il s'agit d'un parent. Ce dernier sera identifié au cours des deux premières semaines de la rentrée.
 - Groupe age supérieur à 12 ans, pas d'accompagnateur. Staff sportif et nageurs sont les seuls à pénétrer au-delà de l'accueil.

Fin de la séance : habillage depuis le lieu initial. Pas de douche. Toujours possibilité d'avoir un ou deux accompagnateurs si enfants age inférieur à 12 ans. Récupération des nageurs (par les parents) en dehors de la piscine.

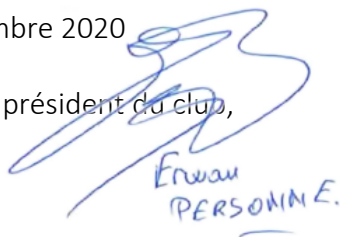
- Une fiche de presence est faite pour chaque groupe avec date et créneau horaire – les fiches sont collectées et archivées toute l'année sportive. Ces fiches sont accessibles sur demande.

Organisation compétitions et épreuves :

- Un protocole spécifique sera proposé 15 jours avant lesdites épreuves pour tenir compte de l'évolution des consignes fédérales et nationales. A ce jour, le protocole est sur le site de la fédération de natation (lien [ici](https://www.ffnatation.fr/actualites/ffn/protocole-sanitaire-competitions-et-matches) ou <https://www.ffnatation.fr/actualites/ffn/protocole-sanitaire-competitions-et-matches>)

1^{er} septembre 2020

Erwan Personne, président du club,



Erwan
PERSONNE.